

Nous, Gérard GRAND, Maire du Bez, avons convoqué les membres du conseil municipal en séance publique pour le mardi 3 mars 2020 à 20 heures 30.

Le Bez, le 24 février 2020

Ordre du jour

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 14 janvier 2020 ;
- 2) Acquisition de parcelles à Gabaude en vue d'aménager un espace propreté ;
- 3) Modification de l'accès à Record ;
- 4) Cession d'une parcelle du patus de Malout ;
- 5) Création d'un poste d'agent de maîtrise principal au 1er avril 2020 ;
- 6) Ouverture de crédits supplémentaires en section d'investissement avant le vote des budgets primitifs ;
- 7) Approbation des comptes de gestion 2019 ;
- 8) Approbation des comptes administratifs 2019 ;
- 9) Organisation du scrutin pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2020 ;
- 10) Questions diverses.

L'an deux mille vingt, le trois mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune du Bez, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard GRAND, Maire, en séance ordinaire et publique.

Etaient présents : M. Gérard GRAND, M. Claude THURIÈS, Mme Marie-Rose PORTALIER née SABLAYROLLES, M. Paul MUFFATO, Mme Nadine MOUGEL née CAUSSE, Mme Suzanne GALY née CALVET, M. Thierry GLEIZES, M. Francis VIGUIER, Mme Christine SEBBAG née GALIBERT, M. Cédric KOSLOWSKI, Mme Isabelle JULIEN, M. Michel BÉNAZECH, Mme Carole VIGUIER née JOUGLA et Mme Christine BERNOT

Absent : M. Marc JOUCLA

A été élu secrétaire : M. Cédric KOSLOWSKI

Avant d'étudier les questions inscrites à l'ordre du jour, Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un point qu'il conviendrait de rajouter et dont il n'a été informé qu'une fois la convocation envoyée aux membres du conseil. Il s'agit de l'approbation du tableau des charges transférées à la communauté de communes « Sidobre Vals et Plateaux » par les communes membres et des attributions de compensation prévues en 2020. L'ensemble des membres du conseil approuvant ce rajout, Monsieur le Maire indique que ce point sera débattu immédiatement.

N°7/2020 Évaluation des charges transférées - Attributions de compensation aux communes membres

Monsieur le Maire présente le rapport de la "Commission locale d'évaluation des charges transférées » de la communauté de communes « Sidobre – Vals et Plateaux » qui doit permettre de déterminer les attributions de compensation des communes pour l'année 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la proposition de tableau d'évaluation des charges transférées à la communauté par les communes membres pour l'année 2020 et approuve le calcul des attributions de compensation pour chaque commune, conformément au tableau ci-annexé.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

N°8/2020 Acquisition de parcelles à Gabaude en vue d'aménager un espace propreté

Monsieur le Maire fait part au conseil de la proposition de Monsieur Yves GAUTRAND, domicilié à Gabaude, qui souhaiterait que la commune déplace les conteneurs de poubelles du hameau de Gabaude qui sont situés actuellement à côté de sa propriété et gênent des aménagements qu'il envisage de réaliser. Pour cela, il propose de céder à la commune, à titre gratuit, les deux parcelles repérées au plan cadastral sous les références suivantes : section B, lieu-dit « Gabaude », n°1157 (60 centiares) et n°1158 (31 centiares). Ces deux parcelles jouxtent la parcelle n°801 qui constitue l'ancien patus de Gabaude, actuellement en cours d'intégration dans le domaine privé de la commune, conformément à l'arrêté préfectoral du 26 février 2010. Monsieur le Maire indique que ces trois parcelles réunies constitueraient un emplacement idéal pour la création d'un espace propreté dont bénéficieraient tous les habitants de Gabaude. Il demande au conseil de se prononcer sur cette question.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Maire, décide l'acquisition à titre gratuit des parcelles n°1157 et 1158, section B, lieu-dit « Gabaude », tous les frais liés à cette acquisition étant à la charge de la commune, et adopte le projet d'installation d'un espace propreté sur les parcelles B 801, B 1157 et B 1158 lorsqu'elles seront intégrées dans le domaine privé de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

N°9/2020 Modification de l'accès à Record

Monsieur le Maire expose qu'un éboulement récent a considérablement réduit l'un des deux accès au hameau de Record à partir de la RD 66. Or les travaux de remise en état de cet accès apparaissent comme très onéreux. Monsieur le Maire propose une autre solution : cette voie d'accès serait maintenue en l'état et interdite aux véhicules à moteur. Le second accès serait aménagé et élargi, ce qui permettrait une meilleure desserte du hameau, y compris pour les bâtiments où l'on accédait jusqu'à présent par la voie endommagée. Pour cela, il conviendrait d'acquérir les parcelles repérées au plan cadastral de la commune par les références suivantes : section B, lieu-dit « Record », n°63 (3 a 69 ca) et n°64 (1 a 62 ca), ainsi éventuellement qu'une partie de la parcelle n°65.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Maire, lui donne mandat pour prendre contact avec les propriétaires concernés et négocier avec eux le prix de ces parcelles et lui demande de faire chiffrer ces travaux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

N°10/2020

Cession d'une parcelle de la section de commune de Malout

Monsieur le Maire fait part au conseil de la demande Monsieur Louis SANCHEZ, domicilié à Malout, qui souhaiterait acquérir la parcelle repérée au plan cadastral de la commune sous les références suivantes : section D, lieu-dit « Malout », n°1490, d'une superficie de 25 ca. Cette parcelle jouxte la parcelle D 1489, dont Monsieur SANCHEZ est propriétaire, et sur laquelle il a un projet de construction de garage. L'acquisition de la parcelle n°1490 faciliterait l'exécution de cette construction. Monsieur le Maire indique que, si le conseil municipal se montre favorable à cette cession, il appartiendra au maire d'organiser la consultation des électeurs de la section de Malout. Puis, si ce scrutin est favorable à la cession, le conseil municipal se prononcera de manière définitive.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, se montre favorable à la cession à Monsieur Louis SANCHEZ de la parcelle n°1490, lieu-dit « Malout », section D, d'une superficie de 25 ca, appartenant aux habitants de Malout.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

N°11/2020

**Création d'un poste d'agent de maîtrise principal
et suppression d'un poste d'agent de maîtrise devenu vacant**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a transmis à la Commission Administrative Paritaire une proposition d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal concernant Monsieur Stéphane JOUCLA, actuellement titulaire du grade d'agent de maîtrise. En effet, Monsieur Stéphane JOUCLA, du fait de son ancienneté dans son grade actuel, peut bénéficier de cet avancement. Monsieur le Maire précise que cet avancement de grade ne pourra avoir lieu qu'avec l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire et après création du poste par le conseil municipal. Il demande donc au conseil de se prononcer sur ce point et également, en cas de création de poste, de supprimer le poste d'agent de maîtrise dès que ce dernier sera devenu vacant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet à compter du 1^{er} avril 2020 et de supprimer le poste d'agent de maîtrise à temps complet dès que ce dernier sera devenu vacant du fait de la promotion de son titulaire.

N°12/2020

**Ouverture de crédits complémentaires en section d'investissement
avant le vote du budget primitif**

Monsieur le Maire rappelle au conseil la délibération n°5/2020 du 14 janvier 2020 par laquelle des crédits avaient été ouverts en section d'investissement du budget communal avant le vote du budget primitif pour la somme de 119 681,00 €. Or les sommes votées alors apparaissent aujourd'hui insuffisantes. Monsieur le Maire propose donc une ouverture de crédits complémentaires dont il donne le détail :

Budget communal (montant total : 11 000,00 €)

| | | | |
|--------------|------------|---------------|----------|
| 2315 – 324 : | 5 500,00 € | 2315 – 326 : | 200,00 € |
| 2158 – 330 : | 500,00 € | 2315 – 332 : | 400,00 € |
| 2315 – 333 : | 3 700,00 € | 21578 – 334 : | 700,00 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Maire et adopte les crédits supplémentaires détaillés ci-dessus par Monsieur le Maire dont il sera tenu compte lors du vote des budgets primitifs 2020.

Compte administratif du service « Eau et assainissement »

| Libellé | Exploitation | | Investissement | | Ensemble | |
|-----------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent |
| Résultats reportés | - | 168 748,89 | - | 403 269,53 | - | 572 018,42 |
| Opérations de l'exercice | 195 648,60 | 213 269,39 | 121 693,82 | 131 119,48 | 317 342,42 | 344 388,87 |
| TOTAUX | 195 648,60 | 382 018,28 | 121 693,82 | 534 389,01 | 317 342,42 | 916 407,29 |
| Résultats de clôture | - | 183 369,68 | - | 412 695,19 | - | 599 064,87 |
| Restes à réaliser | - | - | 396 716,00 | 168 239,00 | 396 716,00 | 168 239,00 |
| TOTAUX CUMULES | 195 648,60 | 382 018,28 | 518 409,82 | 702 628,01 | 714 058,42 | 1 084 646,29 |
| RESULTATS DEFINITIFS | - | 186 369,68 | - | 184 218,19 | - | 370 587,87 |

Compte administratif du service « Opérations funéraires »

| Libellé | Exploitation | | Investissement | | Ensemble | |
|-----------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent |
| Résultats reportés | - | 2 279,81 | - | - | - | 2 279,81 |
| Opérations de l'exercice | 0,00 | 0,00 | - | - | 0,00 | 0,00 |
| TOTAUX | 0,00 | 2 279,81 | - | - | 0,00 | 2 279,81 |
| Résultats de clôture | - | 2 279,81 | - | - | - | 2 279,81 |
| Restes à réaliser | - | - | - | - | - | - |
| TOTAUX CUMULES | 0,00 | 2 279,81 | - | - | 0,00 | 2 279,81 |
| RESULTATS DEFINITIFS | - | 2 279,81 | - | - | - | 2 279,81 |

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 30.

Au cours de la séance du 3 mars 2020, le conseil municipal a adopté huit délibérations numérotées de 7 à 14.